

# CONSEIL DE COMMUNAUTE du 26 janvier 2007

## PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 29  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 19/01/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 19/01/2007  
 La séance est ouverte

Le 26 janvier de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		M. GONZALEZ	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène			X
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe		Mme TALABOT		PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. CONSTANT	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame RANCEZE est élue secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 08 décembre 2006 est adopté à l'unanimité

# Compte rendu analytique

En préambule, Monsieur le Président indique qu'après cinq années de fonctionnement, la Communauté de Communes de Montesquieu a maintenant pris son rythme de croisière.

La CCM vient de fêter ses 5 bougies.

En quelques années, la CCM est devenue une collectivité de proximité qui agit directement dans le quotidien de ce canton. Des ZAE entretenues et dotées d'une signalétique commune, de nouvelles ambitions pour l'enfance et la jeunesse, une égalité de traitement dans les prestations de collecte des ordures ménagères, une gestion des transports scolaires désormais harmonisée... les exemples ne manquent pas pour témoigner du rôle désormais incontournable qu'a pris la Communauté de Communes de Montesquieu.

A l'heure où le moteur de l'intercommunalité (réforme de la TP) est en partie gelée et où la CCM doit faire preuve d'un volontarisme pour compenser financièrement la diminution des crédits d'Etat (Cf. la CAF) et européens (Cf. la diminution du FSE qui affecte la Mission Locale et le PLIE), la Communauté de Communes de Montesquieu maintiendra en 2007 fièrement le cap des investissements.

Monsieur CONSTANT présente ce débat d'orientations budgétaires. C'est la première étape de la construction du budget et l'occasion de débattre sur les orientations proposées.

Concernant l'enveloppe nationale de la DGF, un accord il y a 5 ans prévoyait qu'elle augmenterait jusqu'en 2007. En 2006, la DGF 2006 avait augmenté de 2.7 % ; celle de 2007 augmentera un peu moins puisqu'elle sera de 2.54 %. Malgré cela, notre DGF va diminuer puisque ce qui augmente c'est l'enveloppe globale qui doit être redistribuée à de plus nombreux acteurs.

L'inflation s'établit à 1.8 % - 1.9 %.

La loi de finances pour 2007 prévoit une diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle de 11 %. Les effets de la réforme de la taxe professionnelle ne seront visibles qu'en fin d'année.

Concernant l'exercice 2006, beaucoup de travaux préparatoires aux réalisations qui vont voir le jour en 2007. Stabilisation de la quantité des ordures ménagères et augmentation du tri (13 % des recettes), développement des zones d'activité, actions sociales (PLH), bâtiment de l'office de tourisme, zones humides des bords de Garonne, mise en place du SIG, partenariat avec la Réserve Géologique, transports scolaires en direction des familles (prise en charge de 50 % de la part restante), mise en place de budgets annexes, recrutement de personnel (technicien rivière, administrateur SIG, transports scolaires), fonds de concours aux communes dont les modalités sont à définir.

Quelques résultats budgétaires sur l'exercice 2006, l'excédent d'investissement est de 535 000 €. Mais il faut être vigilant à la lecture de cet excédent. En effet, suite à la création du budget annexe des Pins Verts (Saucats), la vente des terrains prévue sur le budget principal est passée sur le budget annexe (504 000 €).

L'excédent cumulé depuis les années antérieures est de 3 000 000 €. Ce montant représente en fait des travaux non réalisés (Montesquieu, La Rivière, Calens, Lamourou, Malleprat, environnement, SIG, études, achat de terrains, plantations, fonds de concours, dotation de solidarité, aide à l'immobilier d'entreprise, gens du voyage), soit un total de 2 600 000 €.

Concernant l'exercice 2007, il convient de ne pas impacter sur l'attribution de compensation.

Les dépenses prévues au budget 2007 sont :

- la signalétique aux entrées du territoire,
- le transfert de compétences (gestion de l'aérodrome),
- nouvelles charges de personnel (jeunesse et CISPD, centre de ressources, pays, zones humides),
- mise en place des DIG sur les trois bassins versants,
- les gens du voyage,
- les actions en direction de l'enfance.

**En dépenses**, concernant les budgets annexes et l'EPIC :

- ordures ménagères : 13 % des dépenses sont financées par le tri (87 % par la TEOM). Ceci signifie qu'il faut encourager le geste de tri. Les bases de la TEOM augmentent de 3 %. Les dépenses liées au ramassage augmentent (prévision 5 %). Il est proposé une augmentation de la TEOM de 1.9 % (coût de l'inflation). Ceci suffit juste à équilibrer le budget des ordures ménagères. Monsieur CONSTANT propose d'équilibrer le budget des ordures ménagères par l'inscription d'une ligne de subvention du budget principal.

- transports scolaires : la dépense pour 2006 a été de 100 000 € (représentant 4 mois). Si on ramène ce montant en année pleine, le total atteint 250 000 €. Il faut considérer que le coût va augmenter (carburant, nouveaux circuits) et atteindre 400 000 €. Monsieur CONSTANT propose de faire participer les familles, en majorant tous les ans la part familles. Il propose une augmentation de 2.3 % (de manière à ce que les tarifs soient divisibles par trois).

- fonds de concours et dotations de solidarité : il convient de les reconduire cette année et de trouver la clé de répartition aux communes qui investissent dans un esprit intercommunautaire.

**En recettes :**

- la taxe professionnelle : il est proposé 1.9 % d'augmentation
- la TEOM : il est également proposé 1.9 % d'augmentation
- les transports scolaires : il est proposé 2.3 % d'augmentation
- la DGF baisse environ d'un euro par an et par habitant

Monsieur CONSTANT se félicite du chemin parcouru depuis cinq ans et de la manière dont ensemble les treize communes ont su travailler, pour le bénéfice des habitants du territoire.

Il estime qu'il faut continuer dans cette voie en permettant d'aider également les communes, par des dotations de solidarité « déguisées », mais aussi des fonds de concours. Il faut trouver un moyen d'inciter les communes à accueillir de nouvelles entreprises malgré les nuisances qu'elles peuvent ressentir.

Monsieur FATH remercie Monsieur CONSTANT de cette présentation ainsi que du travail effectué avec la commission.

Ce débat s'oriente selon lui autour de trois volets :

- l'économie : des investissements importants prévus en 2006 et en 2007.
- l'environnement : les efforts sont importants
- le social : ensemble des dépenses orientées vers les familles : petite enfance, emploi, extension des transports scolaires. C'est un moyen concret de favoriser l'égalité des chances.

En termes de création de postes, il y a un effort de recrutement afin d'assurer un service public de qualité (CISPD, RAM...) dans un contexte difficile (diminution des aides de la CAF et du FSE).

Concernant le PLH, Monsieur FATH considère qu'il est très important de se doter de cet outil. En effet, le Conseil Général a voté un programme d'accèsion aux logements sociaux pour les plus démunis. D'autre part, les aides des autres collectivités sont conditionnées par l'existence d'un PLH.

Monsieur NARDI revient sur l'excédent du budget de 3 000 000 €. Il estime que la preuve du choix de la TPU n'est pas apportée car le choix d'une taxe additionnelle aurait permis de lisser les augmentations de recettes et de laisser une part de richesse aux communes.

En ce qui concerne l'Office de Tourisme, cet investissement est très coûteux puisqu'il représente 600 000 € et il pense que c'est un héritage qui sera lourd à porter.

Par rapport au dossier des gens du voyage, la position de la commune de la Brède est qu'il faut répartir et ne pas tout grouper sur la Brède.

Enfin, en ce qui concerne la dotation de solidarité, il avait déjà été inscrit la somme de 30 000 € qui n'ont pas été réalisés. Il est satisfait de constater que la proposition pour 2007 est de 180 000 €, mais souhaiterait en voir la concrétisation. Il propose comme clé de répartition la création d'entreprises sur la commune. En effet, les recettes générées par l'implantation d'entreprises sont perçues par la CCM, mais les besoins qui sont créés par ces implantations sont supportés par les communes (infrastructures, équipements, services...).

Monsieur le Président répond que sur le choix de la TPU, le choix a été de ne pas faire supporter aux contribuables une ligne d'impôts supplémentaire. Il estime que c'était un bon choix car non seulement les entreprises continuent à s'implanter, mais elle permet également aux communes qui voient une entreprise en cessation d'activité de ne pas en être pénalisées.

En ce qui concerne l'Office de Tourisme, il était nécessaire d'avoir un lieu d'accueil permettant la mise en valeur du territoire. La commune de Martillac a été la seule à proposer un bâtiment. Il précise que sur le budget inscrit, seule la moitié a été dépensée, le reste étant des subventions.

Pour ce qui est relatif au dossier des gens du voyage, Monsieur le Président a indiqué au Préfet que le dossier était prêt et qu'il revenait à la commune de la Brède de donner sa décision. Ces terrains sont propriété de la Communauté de Communes de Montesquieu et sont pourvus des réseaux.

Enfin, pour ce qui concerne les critères de répartition de la dotation de solidarité, celui du développement économique pourrait en effet faire partie des critères retenus mais pas être le seul. En effet, si cette dotation de solidarité veut s'étendre à toutes les communes, ce critère ne peut pas être le seul car certaines communes ne peuvent pas recevoir de développement économique.

Monsieur CLAVERIE souhaite revenir sur les propos de M. NARDI relatifs à la dotation de solidarité aux communes qui reçoivent du développement économique. Bien que Martillac accueille un grand nombre d'entreprises, il considère que les entreprises implantées sur la Technopole sont des entreprises de la CCM et non pas de Martillac.

En ce qui concerne le dossier des gens du voyage, il considère que le terrain proposé se situe sur le site de la Technopole au sens large.

Enfin, il rappelle que la commune de Martillac a proposé le bâtiment abritant l'Office de Tourisme car il lui semblait susceptible de correspondre à ce qui était recherché.

Monsieur FATH revient sur le choix du financement de la CCM. Le choix était entre recourir à une TPU ou à une taxe additionnelle. D'un côté ce sont les entreprises qui paient, de l'autre ce sont les ménages. A ce jour, il n'a pas eu à entendre de contestations du monde des entreprises.

En ce qui concerne l'idée de « récompenser » les communes sur lesquelles s'implantent les entreprises, dans la mesure où la collectivité consentit de gros efforts financiers pour l'aménagement, il rejoint les propos de M. CLAVERIE de ne pas considérer ces entreprises comme étant celles de la commune.

En outre, il estime qu'il convient de raisonner global et non à l'échelle de sa propre commune.

En conclusion, Monsieur le Président souhaite donner quelques informations sur les priorités de la CCM pour 2007 :

- transfert de la gestion du Centre de Ressources à partir du 31 mars 2007,
- démarrage de la phase d'actions suite à l'étude sur la valorisation des bords de Garonne,
- les extensions de la Technopole et la ZA des Pins Verts vont pouvoir accueillir de nouvelles entreprises,
- les travaux de remise en état des différentes zones d'activités sont entamés, (Calens, la Rivière et Martillac),
- depuis le 01<sup>er</sup> janvier, reprise de la gestion de l'aérodrome,
- finalisation du PLH en 2007,
- soutien aux Restaurants du Cœur (Monsieur le Président remercie les municipalités de Cadujac et Martillac),
- la gestion des transports scolaires depuis la rentrée 2006, pour laquelle il faut assurer aux étudiants un service de qualité.

Il se félicite de la bonne gestion financière de la collectivité qui permet d'avoir des perspectives de projets. Il confirme les propos de M. CONSTANT, à savoir que lorsque les travaux prévus seront réalisés, l'excédent constaté aura quasiment disparu.